

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

Indiquer si le compte est l'un des comptes suivants (sinon, laisser en blanc) : Groupe Immobilisé ou FERR RRI

(NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE))
 (PRÉNOM)
 (N° DE COMPTE)

(NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE))
 (PRÉNOM)
 (N° DE COURTIER / CONSEILLER)

2. ADRESSE DU CLIENT

REMARQUE : 2 signatures sont requises – celle du client et du conseiller/courtier autorisé **OU** celle du conseiller et du courtier autorisé.

Changement de l'adresse domiciliaire Changement de l'adresse postale

(ADRESSE)

(VILLE)
 (PROVINCE)
 (CODE POSTAL)
 (PAYS)

(TÉLÉPHONE CELLULAIRE)
 (TÉLÉPHONE - DOMICILE)
 (TÉLÉPHONE AU TRAVAIL)

(COURRIEL)

Vous autorisez B2B Banque Services de courtiers («B2BBSC») à partager les mises à jour de vos renseignements personnels avec B2B Banque si votre compte d'investissement est associé à un prêt investissement B2B Banque. Vous autorisez B2B Banque à mettre à jour les renseignements personnels de vos comptes B2B Banque, y compris votre adresse personnelle (domiciliaire et postale), vos numéros de téléphone et de cellulaire, et votre adresse de courriel.

(SIGNATURE DU CLIENT)
 (DATE (jj/mm/aaaa))
 (SIGNATURE DU CONSEILLER)
 (DATE (jj/mm/aaaa))

(SIGNATURE DU CLIENT)
 (DATE (jj/mm/aaaa))
 (SIGNATURE DU COURTIER AUTORISÉ (p. ex. : le directeur de succursale))
 (DATE (jj/mm/aaaa))

Courtier autorisé : En signant le présent formulaire, vous attestez que l'autorisation du client a été obtenue pour le changement d'adresse.

3. COURTIER/CONSEILLER

REMARQUE : Les signatures du client et du courtier autorisé sont requises pour le changement de courtier. La signature du client ou du courtier autorisé est requise pour le changement de conseiller.

(NOM DU COURTIER (EN LETTRES MOULÉES))
 (N° DE COURTIER)
 (NOM DU CONSEILLER (EN LETTRES MOULÉES))
 (N° DE CONSEILLER)

Vous autorisez B2BBSC à partager les mises à jour de ces renseignements avec B2B Banque si votre compte d'investissement est associé à un prêt investissement B2B Banque.

(SIGNATURE DU CLIENT)
 (DATE (jj/mm/aaaa))
 (SIGNATURE DU CONSEILLER)
 (DATE (jj/mm/aaaa))

(SIGNATURE DU CLIENT)
 (DATE (jj/mm/aaaa))
 (SIGNATURE DU COURTIER AUTORISÉ (p. ex. : le directeur de succursale))
 (DATE (jj/mm/aaaa))

Courtier autorisé : En signant le présent formulaire, vous attestez que les actifs reçus ont été examinés et que votre courtier est dûment enregistré/détient la licence requise pour offrir, donner des conseils et superviser ces actifs.

4. MÉTHODE DE PAIEMENT DES FRAIS DE COMPTE ANNUELS – La méthode choisie s'appliquera à tous vos comptes et remplace toute méthode choisie précédemment

A Débitier mon compte-chèques selon les renseignements bancaires indiqués à la section 5. Ce compte bancaire sera utilisé chaque année pour effectuer le retrait des frais de compte annuels le 1^{er} juin ou aux environs de cette date, qui varieront en fonction du barème de frais applicable qui a été fourni. Votre ou vos comptes B2BBSC seront débités des frais non réglés. Veuillez vous reporter aux modalités relatives aux débits préautorisés (DPA) ci-dessous pour de plus amples renseignements sur les exigences de la Règle H1 de l'ACP applicables à cette option de paiement des frais.

B Déduire les frais de mon compte d'investissement individuel B2BBSC.
REMARQUE : La signature du client est requise.

C Déduire les frais de mon compte enregistré B2BBSC, y compris de mon compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC, jusqu'à concurrence des frais applicables par compte, puis de mon ou mes comptes d'investissement B2BBSC, le cas échéant.
REMARQUE : La signature du client est requise.

- En sélectionnant l'option A et en signant la présente section, vous renoncez à toutes les exigences de préavis prévues par les alinéas 15a) et b) de la Règle H1 de l'Association canadienne des paiements afférente aux débits préautorisés.
- Vous autorisez B2B Banque Services de courtiers («B2BBSC») à porter au débit du compte bancaire fourni la (les) somme(s) indiquée(s) selon la (les) fréquence(s) demandée(s).
- S'il s'agit d'un placement à des fins personnelles, le débit sera considéré comme un débit préautorisé (DPA) personnel selon la définition de l'Association canadienne des paiements (ACP). S'il s'agit d'un placement à des fins commerciales, le débit sera considéré comme un DPA d'entreprise.
- Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente convention de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.cdnpay.ca.
- Vous confirmez que toutes les personnes dont la signature est nécessaire pour autoriser les opérations dans le compte bancaire fourni ont signé la présente convention.
- Vous pouvez modifier ces directives ou annuler ce régime en tout temps, à condition que B2BBSC reçoive un préavis de dix (10) jours ouvrables par téléphone ou par courrier. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation ou pour en apprendre davantage sur vos droits d'annulation d'une convention de DPA, communiquez avec votre institution financière ou visitez le site Web de l'ACP à www.cdnpay.ca.
- B2BBSC est autorisée à accepter les modifications apportées au présent formulaire par mon/notre courtier inscrit ou par mon/notre conseiller conformément aux politiques de B2BBSC et aux exigences de divulgation et d'autorisation de l'ACP.
- Vous acceptez que les renseignements figurant dans la présente demande soient partagés avec l'institution financière, dans la mesure où la divulgation des renseignements est directement liée à et nécessaire à la juste mise en application des règles pertinentes aux débits préautorisés.
- Vous reconnaissez et acceptez l'entière responsabilité des frais encourus si les débits ne peuvent être portés au compte en raison de provisions insuffisantes ou de toute autre raison pour laquelle vous pouvez être tenu responsable.

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU COTITULAIRE

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

5. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Joindre un chèque annulé

Veuillez changer mes renseignements bancaires pour les transactions suivantes :

DATE DU PREMIER PRÉLÈVEMENT (jj/mm/aaaa)

PPA POUR FRAIS DE COMPTE ANNUELS

PPA

FRR/FRV/
FRR/FRRP
FRVR (TÉF)

PRS (Comptes de placement ET CELI SEULEMENT) (TÉF)

PRÊTS (PAIEMENT DU PRÊT INVESTISSEMENT DE B2B BANQUE)

CHANGER LES RENSEIGNEMENTS BANCAIRES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE FONDS POUR LES DISTRIBUTIONS EN ESPÈCES (INDIQUEZ LES CODES DES FONDS) : _____

NOM DE LA BANQUE

N° DE DOMICILIATION

N° DU COMPTE BANCAIRE

Vous autorisez B2BBSC à partager les mises à jour de ces renseignements avec B2B Banque si votre compte d'investissement est associé avec un prêt investissement B2B Banque.

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU DÉPOSANT

DATE (jj/mm/aaaa)

REMARQUE : La signature du/des titulaires du compte bancaire est requise.

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

6. NOM DU CLIENT

ANCIEN

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ANCIENNE SIGNATURE

NOUVEAU

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

NOUVELLE SIGNATURE

REMARQUE : La signature du client est requise pour le nouveau et l'ancien nom. Le courtier doit certifier la signature ou joindre un document juridique indiquant le nouveau nom du client.

CERTIFICATION DE SIGNATURE

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

Vous autorisez B2B Banque Services de courtiers (« B2BBSC ») à partager les mises à jour de vos renseignements personnels avec B2B Banque si votre compte d'investissement est lié à un prêt investissement de B2B Banque. Vous autorisez B2B Banque à utiliser vos renseignements personnels actualisés, incluant votre nom légal, pour mettre à jour vos comptes B2B Banque.

7. DÉSIGNATION DE RENTIER SUCCESSEUR ET DE BÉNÉFICIAIRE (facultatif) – Applicable uniquement pour les comptes enregistrés B2BBSC (exclusion faite des CELI)

Je révoque par la présente toute désignation de rentier successeur antérieure et toute désignation de bénéficiaire antérieure pour ce compte.

A Pour les RER, RER immobilisés, CRI ou RERI : Dans l'éventualité de mon décès, je désigne la personne ci-après à titre de bénéficiaire ayant le droit de recevoir mon avoir dans ce compte si elle vit au moment de mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

Avertissement : **Toute désignation faite à la section 8A ou 8B ci-dessus sera assujettie à ce qui suit :**

- Aux fins de cette désignation, le terme « conjoint » désigne une personne reconnue comme votre époux ou conjoint de fait en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
- **La validité d'une désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur est sujette à la législation sur les pensions applicable et aux lois de la juridiction dans laquelle vous résidez, le cas échéant, autorisant ladite désignation autrement que par le biais d'un testament.**
- En l'absence d'un bénéficiaire désigné ou d'un rentier successeur, le produit de votre compte sera versé à votre succession.
- Nonobstant toute désignation du contraire faite par vous, votre conjoint (selon le sens donné dans la législation sur les pensions applicable) peut avoir droit automatiquement aux prestations dans le cadre d'un ou plusieurs de vos comptes, y compris votre RERI, CRI, REIR, FRV, FRVR, FRRP ou FRR.
- Votre désignation ci-dessus ne sera pas révoquée ou modifiée automatiquement par tout mariage ou divorce futur. Si vous désirez modifier votre désignation de bénéficiaire ou de rentier successeur, vous devrez fournir une nouvelle désignation.
- Toute désignation faite ci-dessus s'appliquera au présent compte uniquement. Si vous avez d'autres comptes pour lesquels vous désirez désigner un bénéficiaire ou rentier successeur, vous devez remplir une désignation individuelle pour chacun de ces comptes.

B Pour les FRR, les FRV, les FRR, les FRVR et les FRRP : Advenant mon décès (cocher une case ou les deux) :

Je désigne par la présente mon conjoint, si ce dernier est vivant et est toujours mon conjoint au moment de mon décès, à continuer à recevoir les prestations à titre de rentier successeur dans le cadre de mon compte et dans la mesure du possible et permise par la loi à acquérir tous les droits que j'ai à titre de titulaire. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation : ou

NOM DU CONJOINT

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU CONJOINT

Si : a) le rentier successeur susmentionné, le cas échéant, me précède ou n'est plus mon conjoint au moment de mon décès; ou b) je n'ai désigné aucun rentier successeur dans le cadre de mon compte, je désigne alors par la présente la personne suivante à titre de bénéficiaire ayant le droit de recevoir mon avoir dans mon compte si elle vit au moment de mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

REMARQUE : La signature du client est requise.

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

8. DÉSIGNATION DE TITULAIRE SUCCESSEUR ET DE BÉNÉFICIAIRE (CELI uniquement)

Je révoque par la présente toute désignation de titulaire successeur antérieure et toute désignation de bénéficiaire antérieure à l'égard de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC.

A Advenant mon décès, je désigne par la présente mon conjoint*, si ce dernier est vivant au moment de mon décès, à titre de titulaire successeur de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC pour acquérir tous les droits que j'ai à titre de titulaire dudit compte. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM DU CONJOINT

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE DU CONJOINT

* Le terme conjoint désigne une personne reconnue comme votre époux ou conjoint de fait aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La personne que vous désignez à titre de titulaire successeur doit être votre conjoint au moment de votre décès.

B Advenant que le titulaire successeur que j'ai désigné à la section A décède avant moi ou que je n'ai pas nommé de titulaire successeur à la section A, je désigne par la présente la personne suivante à titre de bénéficiaire désigné ayant droit au produit de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC advenant mon décès. Je me réserve le droit de révoquer cette désignation.

NOM

LIEN

ADRESSE

En l'absence d'un bénéficiaire désigné ou d'un titulaire successeur, le produit de ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC sera versé à votre succession.

Avertissement :

- 1. La validité d'une désignation de bénéficiaire ou de titulaire successeur est sujette aux lois de la juridiction dans laquelle vous résidez autorisant ladite désignation autrement que par le biais d'un testament.**

- 2. Votre désignation d'un titulaire successeur et/ou d'un bénéficiaire pour ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC par le biais de ce formulaire de désignation ne sera pas révoquée ou modifiée automatiquement suite à tout mariage ou divorce futur. Si vous désirez modifier votre titulaire successeur ou bénéficiaire advenant un mariage ou divorce futur, vous devrez remplir une nouvelle désignation.**

- 3. Cette désignation d'un titulaire successeur et/ou d'un bénéficiaire s'appliquera uniquement à ce compte d'épargne libre d'impôt B2BBSC. Si vous détenez d'autres comptes d'épargne libres d'impôt dont la Compagnie de B2B Trustco est fiduciaire et pour lesquels vous désirez désigner un titulaire successeur ou un bénéficiaire, vous devez remplir une désignation individuelle pour chacun de ces comptes.**

REMARQUE : La signature du client est requise.

SIGNATURE DU CLIENT

DATE (jj/mm/aaaa)

SIGNATURE DU CONSEILLER

DATE (jj/mm/aaaa)

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM) et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier travaillant au Québec — assujéti à la réglementation de l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.